

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Année 2022 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat.

Madame TOMASELLI expose :

Le soutien de la Ville de Dijon en direction de ses sportifs de haut niveau demeure une priorité pour la collectivité.

Ce soutien prend la forme d'une aide financière octroyée, dans le cadre de contrats de partenariat, afin de permettre à ces athlètes de se préparer au mieux à l'ensemble des manifestations et compétitions sportives, auxquelles ils sont amenés à participer, en contrepartie de leur engagement à véhiculer le nom et l'image de la Ville dans chacun de ces évènements.

L'année 2021 a, malgré l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation des rencontres officielles, permis à trente-neuf athlètes de bénéficier d'une aide leur permettant ainsi de se préparer au mieux pour les compétitions et de véhiculer une image positive de la collectivité.

Parmi ces sportifs, il convient de souligner que cinq athlètes ont participé aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2021, à savoir Célia SERBER en qualité de remplaçante en gymnastique artistique féminine, Sébastien VERDIN en rugby fauteuil, Alexis MIELLET en athlétisme, Boladé APITHY en escrime et Léa FERNEY en para-tennis de table. Cette dernière, benjamine de la délégation française fut couronnée d'une magnifique médaille d'argent.

Au regard de la portée médiatique de l'événement, ces compétiteurs sont devenus, le temps de l'événement, de véritables ambassadeurs du territoire dijonnais, le faisant ainsi rayonner à l'international.

Ces sportifs sous contrat s'investissent également dans les dispositifs portés par la Ville et interviennent régulièrement sur les différentes manifestations telles que le village sportif ou la semaine olympique et paralympique qui s'est déroulée dans les écoles dijonnaises.

Pour l'année 2022, la collectivité souhaite renouveler son accompagnement auprès des athlètes. Ces derniers doivent, afin de prétendre à une aide financière, justifier de leur présence sur les listes ministérielles de haut niveau ou de participation à des compétitions internationales.

Chaque demande fait, en outre, l'objet d'une étude approfondie au regard des résultats sportifs obtenus au cours de la saison, du projet sportif, professionnel ou scolaire présenté, du budget annuel nécessaire à la pratique et de l'implication proposé au sein d'événements organisés par la Ville (Semaine Olympique, Paralympique...). Cette instruction permet de soutenir ou non une demande et, en cas de soutien, de proposer une aide allant de 500 à 3 000 euros, ce dernier montant valorisant l'obtention d'une médaille olympique.

Ainsi, sur les vingt-deux renouvellements sollicités, il est proposé de répondre favorablement à vingt sportifs soit huit athlètes féminines et douze athlètes masculins dans les conditions décrites dans le tableau n°1 ci-joint.

Il est également proposé d'accorder le soutien financier de la collectivité à dix-neuf nouveaux athlètes, dont huit sportives et onze sportifs, considérés comme de réels espoirs dans leur discipline respective et susceptibles de porter dignement les couleurs de Dijon cette année. Les conditions de cette collaboration sont décrites dans le tableau n°2 annexé au présent rapport.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de soutenir les trente-neuf athlètes présentés dans les tableaux n° 1 et 2 annexés au rapport, dans le cadre de contrats de partenariat, en contrepartie de leur engagement de promouvoir le nom et l'image de la Ville ;

3 - m'autoriser à signer les contrats de partenariat à conclure entre la Ville et ces athlètes, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ